



Newsletter Lignon du Forez - Natura 2000

N°71 / OCTOBRE 2017

Un contrat Natura 2000 sur le TAVEL

Présenté par la DDT42, en commission régionale DREAL, le projet de mise en défens de l'habitat des écrevisses à pieds blancs sur le Tavel a été retenu. Reste aujourd'hui quelques formalités administratives, avant de pouvoir prochainement démarrer les travaux, financés à 80% par l'état.



Contexte du projet :

L'écrevisse à pattes blanches est en pleine régression en France depuis plusieurs décennies (Crouzet, 2005). Les fluctuations de populations d'écrevisses peuvent être extrêmement complexes à interpréter, car les facteurs en cause sont multiples. Outre les maladies, la compétition avec les écrevisses allochtones, les perturbations physiques de son habitat et la pollution organique de l'eau, l'écrevisse à pattes blanches subit aussi des pollutions toxiques beaucoup plus discrètes. **Aujourd'hui l'écrevisse à pattes blanches figure sur la liste rouge de l'U.I.C.N., dans l'annexe 2 de la Directive Européenne « Habitats » et dans l'annexe 3 des espèces protégées de la Convention de Berne. Son habitat est également protégé par l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983.**

Le bassin versant du Lignon du Forez possède un réseau hydrographique dense à ripisylve à fort intérêt patrimonial. Cependant, la répartition de la ripisylve n'est pas homogène en termes de qualité et de densité. Les pressions d'usages des parcelles s'exercent alors jusqu'en pieds de berge amenant des altérations sur les habitats et la régénération de certaines espèces végétales. La divagation des animaux dans les cours d'eau peut également poser problème. Le bassin du Lignon constitue un des principaux réservoirs biologiques d'écrevisses à pieds blancs du département de la Loire.

Les populations d'écrevisses à pattes blanches intègrent tous les facteurs liés à la qualité de l'eau et à la qualité de l'habitat. Les intérêts de la mesure de gestion sont de conforter la présence des écrevisses à pattes blanches A.P.P (*Austropotamobius pallipes*) sur les cours d'eau à forte densité et notamment sur le Tavel. Le choix de ce cours d'eau est aussi lié à la présence d'écrevisses de Californie : P.F.L (*Pacifastacus leniusculus*) à proximité en aval d'un infranchissable naturel du tronçon colonisé à forte densité. Les efforts de communication ciblées et associées à cette mesure de gestion, conforteront les dispositions prises pour maintenir la population d'APP.

Mise en œuvre

Il s'agit de **garantir un espace dépourvu de toute pression** de part et d'autre du cours d'eau afin de :

- ✗ limiter les perturbations sur le lit et ses annexes ;
- ✗ restaurer ou préserver la qualité des milieux, en particulier des berges et des formations rivulaires boisées associées ;
- ✗ assurer la pérennité des actions de restauration et d'entretien engagées.

Dans le cas présent, il s'agit de **réaliser une mise en défens du cours d'eau** sur le tronçon de cours d'eau du TAVEL où la population d'écrevisses à pieds blancs est bien installée et en très bonne densité. Ce secteur est de nouveau impacté par le piétinement bovin depuis l'installation d'un jeune agriculteur. Afin de préserver l'habitat de l'écrevisse, un projet de mise en défens associé à une restauration du tronçon sera mis en place. L'opération s'accompagnera d'un aménagement de point d'abreuvement et de passage à gué.





Etat des lieux / dispositions particulières

Le présent projet s'appuie sur une des fiches action inscrites au Contrat Rivières Natura 2000 / Docob du site FR8201758. Il s'agit de la fiche action B2BT12 jointe en annexe, visant la protection de l'écrevisse à pattes blanches (code Natura 2000 : 1092)

Un inventaire / état des lieux, reprenant le travail réalisé jusqu'en 2011 par les services départementaux de l'ONEMA, a été réalisé en 2015 et a permis de cibler ce tronçon de cours d'eau, comme tronçon à fort enjeu pour le maintien de l'espèce cible. La fiche d'inventaire est jointe en annexe.



Une pêche électrique permettant de caractériser encore davantage le milieu et un inventaire ont été de nouveau réalisés en juillet 2017. Le résultat de cette prospection et de cette pêche électrique révèle une densité d'écrevisses à pattes blanches très intéressante. Les parcelles situées le long du tronçon concernées, voient l'arrivée d'un **troupeau allaitant plus conséquent pour la première année**, après plusieurs années sans exploitation significative (pâturage ultra extensif jusqu'à cette année). Sans mise en défens du cours d'eau et du haut de berges, la perturbation de l'habitat des écrevisses pourrait être rapide et entraîner une baisse des densités de population.



Un suivi sera ensuite mis en œuvre post travaux lors de l'été 2018. Ce secteur demande une surveillance particulière compte tenu d'une part de la forte densité de la population présente et d'autre part des menaces pouvant pesées sur elle.

L'ensemble du tronçon est concerné par deux habitats d'intérêt communautaire 91EO-6 et 6430. L'aulnaie-frênaie de rivières à eaux rapide constitue la ripisylve du cours d'eau. **L'état de la ripisylve nécessite une restauration, afin d'engendrer une dynamique de régénération de l'habitat.** La diversité des espèces présentes est à

conforter en pratiquant une intervention équilibrée. Le maintien d'arbres morts sera opéré de façon pertinente.

Le cours d'eau étant sensible aux crues violentes, une gestion raisonnée sera mise en place au niveau des produits de coupe afin d'éviter la constitution d'embâcles et de bouchons, susceptible de détériorer l'habitat et de mettre en péril des ouvrages situés en aval. L'ensemble du tronçon concerné n'est pas inscrit dans le plan de gestion de la ripisylve du contrat territorial 2017-2021 signé avec l'agence de l'eau.

Les mégaphorbiaies situées en annexe du cours d'eau et de la ripisylve, sont prises en compte dans le cadre de la mise en place d'un plan de gestion avec l'exploitant agricole concerné.

La mesure de gestion s'appuie sur quatre types d'opérations de travaux successives :

- I. La restauration de la ripisylve : abatage, élagage et recape dynamique du boisement rivulaire,
- II. La résorption des effondrements et dégradation des berges par technique génie-végétale,
- III. L'aménagement des abreuvoirs-trottoir et des passages à gué,
- IV. La pose de clôture,





Actualités au fil de l'eau

Les zones humides ripariennes (en bord de cours d'eau), puits ou sources de phosphore dans les paysages agricoles ?

Un article complet de la Revue **Sciences Eaux et Territoires [IRSTEA]** rédigé par Rémi DUPAS, Chantal GASCUEL-ODOUX, Ophélie FOVET, Gérard GRUAU, Sen GU, Josette LAUNAY et Laurent GRIMAUULT, aborde la question du stockage des particules de phosphore dans les zones humides de bords de cours d'eau. Bien documenté et relativement accessible, cet article scientifique, met en évidence la nécessité d'aborder la question de la protection des zones humides de bords de cours d'eau, sous un angle prenant en considération, la capacité des zones humides à rendre le phosphore particulaire davantage mobile vers les cours d'eau ?

Extrait : « Les dispositifs enherbés placés dans les zones humides ripariennes permettent l'interception et la rétention de polluants agricoles, comme le phosphore apporté par l'érosion des parcelles agricoles situées en amont. Cependant, l'accumulation de phosphore dans ces zones présente un risque pour les masses d'eaux superficielles, puisque, comme le montrent les résultats de cette étude, les zones humides sont des bioréacteurs capables de convertir le phosphore particulaire en phosphore dissous. Avec le temps, les zones humides ripariennes peuvent donc passer du statut de puits de phosphore particulaire à celui de sources de phosphore dissous, plus mobile et plus biodisponible. »

Retrouver l'ensemble de l'article en cliquant sur l'image ci-dessous



[Retrouver le N°24 de la Revue Science Eaux et Territoires, d'IRSTEA en cliquant ICI : restauration-et-rehabilitation-des-zones-humides-enjeux-contextes-et-évaluation](#)

ARRA² : Réunion du réseau des animateurs « captages prioritaires et agri-phyto ».

Une trentaine de participants se sont réunis le mardi 03 octobre 2017 à BIOL en Isère, pour la journée annuelle du réseau des animateurs qualité d'eau, agriculture et captages, membres de l'Association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne. Une nouvelle formule de réunion avec davantage d'interventions a été proposée cette année, en maintenant du temps de terrain en deuxième partie de journée.

Associer les coopératives agricoles

Les coopératives occupent une place importante pour la plupart des exploitants agricoles : conseils, accompagnement, fourniture de fertilisants et produits de traitement... Il est important de les associer aux actions d'amélioration de la qualité de l'eau mises en place sur les territoires. Les échanges entre gestionnaires et techniciens de coopératives agricoles pourraient être renforcés par une meilleure connaissance mutuelle des métiers et des actions menées.



Un temps d'échange avec Maud BOUCHET de Coop de France a été mis en place permettant d'identifier les pistes d'actions possibles, notamment dans le cadre de la convention cadre signée entre les Agences de L'eau Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse et COOP de France.

Captages d'eau potable : accompagner les transitions dans les territoires agricoles

Des chercheurs de Montpellier Sup Agro travaillent sur la protection des aires de captages autour du thème : « Construire et évaluer des mesures incitatives innovantes pour le changement de pratiques des agriculteurs ». Philippe LE COENT est venu présenter les premiers résultats de cette étude et proposer des partenariats en lien avec l'amélioration de la qualité de l'eau.

Projet tip top : transferts diffus agricoles et infrastructures paysagères - modélisation participative et optimisation agroécologique

Présentation du projet par Dominique TREVISAN (INRA Thonon les bains) et Pascal FAVEROT (CEN Rhône Alpes).

Le projet a pour but de développer des outils de diagnostics et d'aide à la décision pour la mise en oeuvre de dispositif agro-écologique permettant une meilleure gestion des transferts diffus en zone agricole.

Quelles attentes et quelles productions finales du projet :

Un ouvrage de référence : L'ambition est de rédiger un ouvrage en français, sur le thème de l'eau et des paysages ruraux, à destination des chercheurs, techniciens et porteurs de projets, proposé aux éditions QUAE en tant qu'ouvrage de documentation générale sur TIP-TOP, donnant les étapes, la démarche et les références du programme, les cas étudiés et leur portée générale et opérationnelle.

Un film court métrage de sensibilisation : Il vise un public de techniciens généralistes et rassemble des témoignages portant sur l'esprit des outils et ce qu'ils apportent en termes de perspectives et d'alternatives paysagères.

Des modules et des supports pédagogiques : TIP TOP propose des modules de formation ingénieurs (ISARA) ou d'école doctorale (université de Savoie, de Rouen) portant sur les besoins d'innovation en écologie du paysage et modélisation participative. Le projet assure en outre l'autonomie des outils, via la formation initiale en lycée agricole ou la formation continue des acteurs.

Le simulateur de paysage et de flux pour réaliser des diagnostics locaux et raisonner les aménagements :

L'échelle est celle des bassins-versants. Il consiste en une interface couplant un ensemble de modules de calcul géospatialisés portant sur le transfert des éléments (hydrologie et parcours de l'eau, comportement des éléments lors du transfert). Il est alimenté par des données d'entrée : sols, topographie, météorologie, végétation, réseau hydrographique naturel et artificiel, pratiques et leur traduction en dynamiques de production d'éléments potentiellement mobilisables. Il configure le domaine de calcul pour les transferts latéraux et verticaux. Il en déduit les sorties spécifiques sur les dynamiques d'exportations et les flux. Il se prête à l'examen de différents scénarios et permet d'explorer les trajectoires des éléments (aires de stockage, distribution des propriétés tampon du paysage,...). Il est configuré pour des opérations de diagnostic détaillé, visant des aménagements spécifiques (stratégies d'assolement, réhabilitation, conservation des zones humides,...).

Davantage d'infos en cliquant sur ce lien : [plaquette TIP-TOP](#)